



DECLARATION FSU – CTA DU 24 février 2022

Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

La crise sanitaire et le décrochage qu'elle entraîne de certains élèves n'aura même pas permis un investissement ou un plan d'urgence pour l'éducation comme d'autres pays ont eu le courage de le faire. Aucun aménagement pédagogique n'a même été décidé pour les élèves préparant le DNB.

La FSU continue de porter la demande d'un collectif budgétaire pour des créations d'emplois à la hauteur des besoins du service public d'Éducation et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au-delà des moyens horaires et humains pour assurer toutes ces missions, et permettre de travailler et d'étudier dans de bonnes conditions, c'est aussi l'attractivité salariale de nos métiers à laquelle il faut s'attaquer. Le 17 mars, les enseignant-es, PsyEN, DCIO, CPE et autres agents de la fonction publique seront dans la rue pour réclamer une augmentation salariale.

C'est 2 mois de salaire que nous avons perdu depuis 2000. Il est urgent de revaloriser le corps enseignant. Et pas seulement : il faut aussi revaloriser les infirmier-es, les assistants sociaux, les personnels administratifs... Et évidemment les AED et les AESH qui sont parmi les plus précaires. Nous revendiquons des augmentations indiciaires significatives.

Concernant l'ordre du jour de ce CTA

- **Les lignes directrices de gestion académiques** relatives à la mobilité des personnels sont soumises au vote lors de ce CTA. La FSU réaffirme son opposition à la loi de Transformation de la FP qui dessaisit les CAP de leur droit de regard sur les opérations de carrière et de mobilité.

Dans le second degré, les LDG présentées aujourd'hui poursuivent dans la voie de l'opacité puisque par exemple les barres ne sont toujours pas communiquées alors qu'un mouvement très contraint se dessine. Ce manque d'informations pour des collègues qui ne verront pas leur projet aboutir va renforcer le sentiment d'incompréhension et d'injustice. La FSU déplore aussi le caractère dérisoire des points supplémentaires pour les situations de parents isolés. Cette bonification n'équivaut même pas à un an d'ancienneté de poste. Nous rappelons à nouveau que la réglementation permet pourtant de comptabiliser les enfants de parent isolés. Nous admettons que le travail sur les LDG, dans le cadre du GT accordé, a été fructueux. Cependant quelle que soit la rédaction finale des LDG académiques, la politique actuelle imputant l'académie de Lille de 89 postes à la rentrée et le service à temps complet des collègues stagiaires dès la rentrée 2022 amènera un mouvement intra académique quasi gelé dans certaines disciplines, et à voilure réduite dans d'autres. Nous nous inquiétons également du sort réservé aux collègues concernés par une mesure de carte scolaire dans ce mouvement contraint.

En ce qui concerne, la revalorisation indemnitaire des personnels administratifs de catégorie A et B, au cours du groupe de travail du 04 février 2022, préparatoire à ce CTA, nous avons exprimé le souhait que cette cartographie soit simplifiée.

En effet, certains de nos collègues ont des responsabilités identiques et perçoivent un montant différent. Monsieur le Secrétaire Général avait considéré notre requête recevable.

Nous constatons que rien n'a changé sur le tableau définitif.

Nous déplorons que trop souvent lors des groupes de travail notre Direction Académique nous présente des décisions déjà entérinées, sans réelle marge de négociation. .

Enfin, pour les personnels de catégorie C, de la filière ITRF et les collègues non titulaires, leur exclusion du dispositif est inacceptable.

Suite à nos demandes, le ministère a réuni un groupe de travail le 18 février. Nous attendons, donc, avec impatience, que notre direction académique nous réunisse rapidement. La FSU revendique une augmentation conséquente pour TOUS les collègues.

En ce qui concerne la création de l'École académique de la formation continue

La FSU constate la mise sous contrôle de la formation par le Ministère et les rectorats, l'absence de participation au pilotage des formés et des formateurs, un fonctionnement qui s'annonce à moyens constants, et le risque que les contenus soient resserrés autour de formations transversales et intercatégorielles, en périphérie du cœur des métiers.

Le cadre que le Ministère entend donner aux Écoles académiques de la formation continue ne laisse guère l'espoir d'une amélioration substantielle de la formation continue par la mise en place des EAFC.

La FSU se battra au contraire pour accroître les moyens d'une formation continue de qualité, qui réponde aux besoins des personnels et à l'exigence de la démocratisation du second degré. Ce sera sans des interventions de ses représentants, notamment dans les conseils académiques de la formation (CAF) institués par le Schéma directeur en 2019.